

# Nouveau! Pass+

La carte des jeunes

Hauts-de-Seine - Yvelines



## ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

De l'entrée en 6<sup>e</sup> à la majorité, le Département accompagne les jeunes :

- ✓ Aide financière
- ✓ Bons plans

Inscrivez-vous !  
Demandez votre carte





## PASS+ , c'est quoi ?

Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la carte Pass+.  
300 000 jeunes du territoire interdépartemental peuvent désormais en bénéficier gratuitement.

- ✓ Une carte gratuite, valable de l'entrée en 6<sup>e</sup> à la majorité.
- ✓ Une aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € ou de 100 € pour les boursiers.
- ✓ Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).



## Pour qui ?

- Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, de leur entrée en 6<sup>e</sup> à leur majorité
- Les jeunes de 11 à 18 ans, domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

## Comment l'obtenir ?

### Pour vous inscrire

- Créez votre compte sur [passplus.fr](http://passplus.fr)
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez le ou les jeune(s) bénéficiaire(s)

- Document obligatoire : photo
- Document facultatif : notification de bourse 2019-2020

**Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.**

## Aide financière sport-culture

### Une aide financière sport-culture de 80 €, ou de 100 € pour les boursiers

- Le PASS+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives
- Les familles décident elles-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport)
- Ces activités peuvent être pratiquées indifféremment dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines auprès d'un réseau d'organismes affiliés au Pass+, commun aux deux Départements : associations sportives, MJC, cinémas, piscines, centres de loisirs...

## Bons plans

- Une offre de **bons plans pour des évènements sportifs et culturels** commune aux deux Départements : Hauts-de-Seine et Yvelines



## Informations pratiques

### Documents nécessaires pour l'inscription :

- Pour tous : une photo
- Pour les boursiers : une attestation de bourse

### Accès aux services

- Dès validation de l'inscription Pass+

*Un mail d'information est envoyé à chaque bénéficiaire*

## Pour vous aider

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

## Inscriptions sur [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr) :

- à compter du 15 juin 2020 pour les collégiens
- à compter du 7 septembre 2020 pour les jeunes au-delà de la 3<sup>e</sup>

